

Art. 2. — La société sera gérée par un conseil d'administration nommé par la Chambre consultative de commerce.

Art. 3. — L'objet principal de l'association sera l'allocation de primes à toute personne qui, par ses indications ou une aide quelconque, fera découvrir un vol.

Art. 4. — La caisse de la société sera formée et alimentée par le versement annuel et pour une durée de cinq ans, d'une somme de 30, 20 ou 10 francs souscrite par les sociétaires.

Art. 5. — Le Conseil d'administration sera tenu de donner, chaque année, à la Chambre consultative l'état exact de sa situation financière.

Par décision préfectorale, la société de tir à la carabine dont le siège est actuellement rue impériale, à Tourcoing, et qui a pour président M. Dervaux-Vanheren, est autorisée à prendre désormais la dénomination de *Société des Francs-Tireurs du Nord*.

La Société la *Grande Harmonie* donnera le dimanche 16 février un concert, à ses membres honoraires. On y entendra Mlle Laura Harris, une des étoiles du Théâtre-Italien et plusieurs autres artistes distingués.

Nous publierons le programme dans notre prochain numéro.

Une comédie inédite en trois actes *Le Petit Nicolas*, est en ce moment à l'étude au théâtre de Roubaix.

Cette comédie a pour auteur M. Brun-Lavaigne.

Une autre comédie, dont l'auteur habite aussi Roubaix, va être représentée à Lille; elle a pour titre : *La famille Chabrouillon*.

Si nous en croyons certaines indiscrétions, la *famille Chabrouillon* n'aurait aucun lien de parenté avec la *famille Benoiton* : c'est une *famille* tout à fait inédite.

Samedi après-midi, un tisserand nommé J.-B. Lecomte, âgé de 42 ans, demeurant quartier de l'Époule, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher.

Vendredi, un dragon nommé Florimond Marissal, en garnison à Lille, était venu rendre visite à sa mère qui habite à Roubaix, rue de l'Empereur. Après avoir fait des libations trop abondantes, il menaça de tout casser sous le toit maternel. Heureusement, l'autorité militaire intervint, on constata que depuis deux jours Marissal avait quitté le corps sans permission et le pauvre dragon fut mené à la salle de police.

Le nommé Louis Demerleri, tisserand, demeurant à Roubaix, vient d'être arrêté pour transport de tabac en fraude.

A propos de fraude, nous avons rapporté il y a environ quinze jours, la condamnation à deux mois de prison et 500 fr. d'amende prononcée contre un nommé Dhaine, fraudeur de profession, qui avait introduit en France une caisse de révolvers; mais dans cette circonstance Dhaine avait agi sous l'inspiration d'un nommé Vanlerberghé, commissionnaire à Menin. Et celui-ci avait été condamné par défaut à une peine semblable : il s'est présenté hier devant le tribunal correctionnel de Lille pour faire opposition au jugement rendu contre lui. Sa condamnation est réduite à un mois d'emprisonnement.

Parmi les autres condamnations prononcées à la même audience, nous relevons la suivante :

Jean Vaneste, garçon de magasin à Roubaix, à un an de prison pour vol d'une pièce d'étoffe au préjudice de son patron.

Le 21 janvier dernier, un ouvrier teinturier demeurant à Fiers revenait du hameau de Lempont où il travaillait, lorsqu'il fut accosté par un individu qui lui asséna sur la tête de violents coups de bâton et prit la fuite. L'ouvrier en rentrant chez lui se mit au lit en se plaignant de douleurs à la tête et à la poitrine; huit jours après il était mort.

Ces faits vinrent à la connaissance de l'autorité qui ordonna une enquête; on exhuma le cadavre enterré depuis quelques jours et il fut déclaré par les médecins que le teinturier était mort par suite des coups reçus.

Cet ouvrier se nommait Jean Tricoit; il était âgé de 32 ans.

L'enquête continue.

L'auteur de l'agression serait, dit-on, un habitant d'Ascq.

Nous avons parlé le mois dernier des méfaits qui se commettaient journellement sur la frontière belge. Nous apprenons qu'il y a quelques jours, M. le curé d'Herseaux revenant dans la soirée à son presbytère, a été arrêté par cinq ou six individus masqués qui l'ont pris très poliment de leur remettre sa bourse.

La bourse d'un curé n'est pas bien lourde d'habitude : elle décroît en raison directe de l'augmentation du nombre des malheureux. M. le curé d'Herseaux avait trois sous dans la sienne. MM. les voleurs, singulièrement déçus, refusèrent de garder cette bourse, s'excusèrent de leur mieux, saluèrent M. le curé et s'éloignèrent.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Clichy est depuis longtemps mort et enterré, il a donc fallu chercher, pour réduire les débiteurs récalcitrants, de nouveaux moyens coercitifs : comme la recherche des débiteurs, gens d'ordinaire habiles à se cacher et à dépister les créanciers, exige des démarches assez ardues et assez souterraines, tout ce qu'il y a à Paris de gens tarés et réduits par nécessité ou par goût à gagner leur vie par raccroc et à manger n'importe quel pain, ont vu là une mine à exploiter, une spécialité avantageuse à accaparer et ils se sont faits chasseurs de débiteurs...

Les procédés qu'ils emploient sont assez curieux et méritent une mention spéciale, ce sont : *l'invitation à l'héritage et la boîte à surprise*.

Un créancier vient les trouver et leur dit : — Tel individu me doit 500 fr., mais je ne sais où le trouver... il est démenagé et n'a pas laissé son adresse... L'agent d'affaires ne s'embarrasse pas pour si peu, il écrit à l'ancien domicile du débiteur une lettre conçue en ces termes : « Vous êtes prié de passer à mon cabinet, le 9 h. à midi, pour affaire qui vous concerne. Nota : Rapporter l'enveloppe. » Et, sur cette enveloppe, on applique le timbre : SUCCESSION, HÉRITAGE.

La poste qui, à cause de ce timbre, croit à l'importance de la lettre se met en quatre et presque toujours elle découvre l'individu.

Celui-ci reçoit donc la missive, et, encore qu'il ne croie peut-être pas à un héritage, il ne peut rien risquer en venant voir ce que c'est, — s'il est marié, la curiosité de sa femme le poussera beaucoup à faire cette démarche... Il arrive chez l'agent, il entre... Monsieur, demande-t-il..., on m'a écrit... Montrez votre lettre, monsieur... Il donne sa lettre : on se saisit immédiatement de l'enveloppe que l'on garde, de l'enveloppe au dos de laquelle la poste a écrit la nouvelle adresse à l'encre rouge.

Dès lors la farce est jouée et on annonce immédiatement au malheureux que s'il ne paie pas il va être poursuivi.

Le tour de la *boîte à surprise* est encore plus... spirituel !

Votre débiteur ne veut pas vous payer, et il cache soigneusement le nom de la maison où il travaille.

Que fait l'agent d'affaires ? Il dépêche au domicile de votre homme un individu vêtu d'une blouse bleue, coiffé d'une casquette cirée, portant un registre sous le bras et tenant à la main une petite boîte fermée, ficelée, cachetée.

Monsieur un tel, demande-t-il au concierge.

Il n'est pas chez lui.

C'est contrariant... je lui apporte des valeurs... c'est très pressé... Mais la dame y est... si vous voulez monter.

L'homme monte et un dialogue semblable s'établit entre lui et la femme du débiteur, avec cette différence qu'au seul mot de valeurs la curiosité de celle-ci se trouve fortement éveillée.

Eh bien, dit-elle, donnez votre livre, je vais signer.

Non, madame, ce sont des valeurs, elles sont au nom de monsieur, monsieur seul peut les recevoir... Ah!... (Et madame est vivement intriguée et contrariée.) Dame ! il faudra que vous reveniez.

Sans doute..., mais je ne pourrai pas revenir avant deux ou trois jours.

Ah ! La curiosité de Madame se trouve piquée, surexcitée... elle n'y tient plus : — Eh bien ! puisque c'est si pressé, allez à tel magasin, vous le ferez demander et il signera sur votre livre.

Le facteur remercie, salue et part... le débiteur n'a vu personne venir à son magasin, mais, le lendemain, il y a une opposition entre les mains du caissier.

Un officier supérieur de la marine anglaise avait pris sa retraite il y a quelques années, et, cédant aux conseils d'un de ses amis, il avait placé 2,000 liv. st. à peu près tout ce qu'il possédait, chez William B..., directeur d'une entreprise qui promettait des dividendes merveilleux. Malheureusement, cette entreprise, comme tant d'autres qu'on voit éclore de nos jours, ne donna aux actionnaires que des promesses, le premier dividende fut seul payé, et bientôt les actions dépréciées tombèrent dans le gouffre des valeurs chimériques qui ne sont plus cotées à la Bourse que pour mémoire. Mais notre officier qui voyait ainsi s'évanouir le plus clair de sa fortune, ne prit pas la chose aussi tranquillement que la plupart de ses compagnons d'infortune. Il se présente donc chez William B..., le grand financier, qui avait déjà oublié cette entreprise comme tant d'autres qu'il avait vues sombrer sous sa direction, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir dans ses bureaux une foule d'employés affairés qui passaient et repassaient avec un air important comme s'ils eussent tenu dans leurs mains la fortune du monde.

L'officier qui tenait à la main un rotin à pomme d'or aux formes des plus accentuées est introduit dans le somptueux cabinet du directeur.

Monsieur, dit-il, vous ne me connaissez pas, sans doute.

M. William B... fit un signe de tête négatif.

Eh bien, voici ce qui m'amène : confiant dans votre honorabilité, j'ai pris pour 2,000 livres sterling d'actions de la société de X..., dont vous étiez le directeur ; cette somme était à peu près toute

ma fortune. Je viens donc vous prier, en galant homme, puisque l'entreprise a échoué, de me rendre mon argent : j'abandonne les intérêts.

— Mon cher monsieur, répondit le capitaliste, vous comprenez bien que je ne puis être responsable de cette perte : lisez les statuts vous verrez que les choses se sont passées régulièrement.

— Je n'entends rien à toutes vos pape-rasses, répliqua l'officier en caressant la pomme de son rotin ; tout ce que je sais, c'est que je vous ai confié mon argent et que vous allez me le rendre.

— Mais, monsieur, je vous le répète, je ne suis pas responsable : d'ailleurs, adressez-vous aux tribunaux, si vous le trouvez bon.

— Ah ! c'est ainsi, s'écria l'officier pendant toute patience ; eh bien, si vous ne me rendez pas immédiatement mon argent, je me donnerai au moins la satisfaction de vous briser cette canne sur les reins et de vous traiter comme vous le méritez devant tous vos employés.

— Eh quoi, monsieur, de la violence !... Et comme l'attitude de l'officier annonçait que l'exécution suivrait de près la menace, le banquier eut peur et des coups et du scandale, aussi, sans ajouter un seul mot, il ouvrit son coffre-fort et paya, l'officier, après avoir compté scrupuleusement les bank-notes, les mit dans sa poche et fit un grand salut au banquier qui s'empressa de sonner un domestique pour reconduire jusqu'à la porte ce terrible actionnaire.

— Autre voleur. On vient d'arrêter, dit le *Figaro*, comme complice d'un vol important commis dans une maison de bijouterie de la rue Rambuteau, un certain Mottet, qui est tout simplement un des plus habiles et des plus dangereux malfaiteurs.

Lors des perquisitions faites à son domicile, on a découvert les plans des principales boutiques de changeurs de Paris, celui surtout d'une boutique située rue Vivienne, accompagné des détails sur les habitudes du maître de la maison, des garçons qui gardent la boutique, etc.

— Que voulez-vous faire de ce plan ? demanda-t-on à Mottet.

— Oh ! c'est un petit coup que j'avais médité. C'est bien simple, allez ! Je savais que M. M... rentre à minuit dans le logement dépendant de sa boutique, j'arrivais à une heure du matin, déguisé en commissaire, avec l'écharpe, accompagné de deux camarades en bourgeois, faisant office d'inspecteurs de police et de deux autres en uniforme de sergents de ville.

J'exhibais un mandat de perquisition à cette fin de retrouver des valeurs faussées au porteurs qui devaient avoir été négociées à M. X... Il se confondait en excuses, descendait avec nous au magasin, réveillait ses garçons de bureau pour nous aider.

La caisse était ouverte, et nous procédions à la vérification des valeurs : tant d'actions, tant d'obligations, tant de billets de banques, tant d'or, etc., etc. Nous dressions un bordereau au bas duquel M. X... apposait son paraphe. Après quoi, d'un air très peiné, je l'invitais à me suivre pour s'expliquer devant le juge d'instruction, ne doutant pas de son innocence, mais obligé d'obéir à des ordres formels. Une voiture conduite par des hommes à nous, attendait à la porte, nous y montions : trois quarts d'heures après, nous étions dans la plaine Saint-Denis, nous déposions le changeur en rase campagne, et voilà !

Mottet supporte avec résignation l'idée d'avoir perdu la partie ; les assises ne l'effraient point et il raconte volontiers quelques-uns des bons tours qu'il a joués à l'autorité.

Une fois, il y avait un coup à faire chez un marchand de vins, dans un quartier populaire ; il reste caché sous une table en attendant la fermeture ; le gaz s'éteint et le cabaretier va se coucher. Quand tout est tranquille, Mottet rallume le gaz, entr'ouvre un volet et s'assied paisiblement sur la banquette du comptoir pour le forcer tout à son aise.

Passent deux sergents de ville faisant leur ronde :

— Eh ! dites-donc, l'ami, comment ! votre boutique n'est pas fermée à cette heure-ci ? nous allons vous dresser procès-verbal.

— Une minute, Messieurs, je vous en prie. Je fais ma caisse et je m'en vas.

Les tiroirs étaient ouverts. Mottet empoche le contenu et s'en va au nez des sergents de ville.

— Il n'est arrivé bien souvent, ajoute cet honorable industriel, de venger la morale publique sans qu'elle m'en soit reconnaissante. Quand je voyais un voleur (je les connais tous) entrer chez un bijoutier, je l'attendais ; quand il était sorti, je le filais, et la plupart du temps je lui reprenais son butin. Le voleur était volé.

Aujourd'hui, c'est moi qui suis pris et pour tout de bon. Chacun son tour.

— On sait ou on ne sait pas que plusieurs Japonais de distinction envoyés par le Taicoun pour étudier les mœurs américains, sont arrivés dernièrement à Washington.

Ces Japonais sont actuellement à New-York, et ont rendu visite au maire Hoffmann. Les visiteurs, après avoir admiré les splendeurs du City Hall, se disposaient à se retirer et on échangeait déjà les politesses d'usage, quand le chef de la délégation japonaise, qui répond au nom harmonieux de Hah-Ya-ta-Kee, prenant un sabre que portait un de ses officiers, le présenta à M. Hoffmann.

Au premier moment, le maire fut assez vivement interloqué. Avait-il, sans s'en douter, insulté Hah-Ya-ta-Kee, et

celui-ci lui proposait-il d'arranger l'affaire à la façon de son pays et d'ouvrir une partie quelconque de son individu ? ou bien encore Hah-Ya-ta-Kee avait-il vu la *Grande-Duchesse* et venait-il lui présenter le « sabre de son père », avec musique de quelque Offenbach de Yokohama ou de Jeddo ? perspective lugubre pour un dilettante tel que M. Hoffmann, qui n'avait pas oublié l'échantillon de musique japonaise qui a été donné aux new-yorkais par les artistes de M. Maguire.

Les deux suppositions étaient heureusement erronées. Hah-Ya-ta-Kee a offert tout simplement le sabre, en question comme un gage d'estime et d'amitié, ce à quoi M. Hoffmann s'est empressé de répondre en quelques mots bien sentis et à l'instar de M. Prudhomme, que ce banal serait un des plus beaux jours de sa vie.

(*Messager franco-américain.*)

— Un mot très fin que nous trouvons dans un journal de province et auquel l'appel des dix journaux condamnés pour compte rendu illégal rend de l'actualité :

M. le comte de X... s'est ruiné en che-veux et en biches.

Il vit aujourd'hui un peu par ci, un peu par là, récoltant les diners qu'il a semés autrefois.

Hier, il arrive chez un journaliste à l'heure du repas :

— Faut-il le recevoir ?

— Recevons-le tout de même, dit l'écrivain, bien que ce soit un *compte rendu paroviste*.

Références générales sur le commerce à Paris. — S'adresser à M. Havard, n° 22, rue des Dames, quartier des Ternes, Paris. 7431

ETATC-IVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

5 février. — Léon, fils légitime de Constant François Deracinois et de Julie-Florine Peau.

Malvina, fille naturelle de Rose Nouvelle. Arthur-Joseph, fils légitime de Louis-Ferdinand Bury et d'Ernestine Vanneste. Victor-Alexandre, fils légitime de Victor-Joseph Leleu et de Delphine-Amandine Decaux.

6 février. — Marie-Céline, fille légitime de Paul Leroy et de Céline Théry. Emile-Elie, fils légitime de Florentin-Joseph Bourgeois et de Joséphine-Charlotte Cateau.

Juliette, fille légitime de François-Augustin Gustin et d'Amélie Lefebvre. Clara-Marie, fille naturelle de Juliette-Josephine Delesforge.

7 février. — Marie-Pauline, fille légitime de Pierre-Joseph Delecroix et de Catherine Destailleur.

Louis-Jules, fils légitime de Jules-Louis-Desiré Deplanque et de Charlotte Deneubourg.

Romance, fille légitime de Rodolphe Tiechon et de Flore Zulma Mattelaer. Irma-Appoline, fille légitime de François-Joseph Caucheteux et d'Appoline Duhem.

Paul, fils légitime de Carlos-Joseph Couvreur et de Joséphine Prévost. Charles, fils légitime de Frédéric Demeyer et de Pauline Sturbeau.

Maria-Philomène, fille légitime d'Edouard Van Gasse et de Jeanne-Ludvine Torfs.

Louis-Henri, fils légitime de Louis Noterman et de Catherine-Françoise Delbeke.

DÉCÈS.

5 février. — Zoé Lacoutable, 1 an, Pottererie.

Adeline-Maria Delecluse, 2 mois, Moulin de Roubaix.

Maria-Aimée Duplat, 1 an, rue de l'Alma.

Elise Destailleur, 21 ans, ménagère, au Bas-de-l'Enfer.

Sophie-Seraphine Grégeois, 74 ans, ménagère, rue Neuve du Fontenoy.

Léon-Louis Bourgeois, 4 ans, Grand-rue.

6 février. — Catherine-Amélie Debonnet, 59 ans, ménagère, rue des Longues-Haies.

Achille Sabatier, 4 an, rue de la Guinguette.

Eloi-Prosper Thomas, 41 mois, Fort de Messine.

Maria Dupire, 2 mois, Hôpital Napoléon. Coralie Leconte, 21 ans, bobineuse, Hôpital Napoléon.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercredi 12 février, à 8 h. 1/4 du soir

ELECTRICITÉ.

Planisphère électrique de Babinet ; arrosoir électrique ; électroscopes et électromètres ; électromètres comparables.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 9 février 1868.

Sommes versées par 102 déposants dont 20 nouveaux 16,675
33 demandes en remboursements 4,270 48
Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Louis Eckman et Jules Toulemonde, directeurs.

COURS DE LA BOURSE

Du 11 Février 1868

Cours de	jour	Cours précédent
3 ^o / _o	68 80	— 4 ^o / _o 69
4 ^o / _o	100 25	— 41/2 100 25

Pour tous les articles non signés : J. REBOUX

EN VENTE

A LA

Librairie J. REBOUX

NOUVEAU TRAITÉ

DE LA

TENUE DES LIVRES

en partie simple et en partie double basé sur le code de commerce

précédé des règles à suivre pour les factures, les lettres de voiture, les déclarations, la lettre de change, le billet à ordre, le mandat commercial, le billet solidaire, le billet simple et les quittances, avec de nombreux modèles.

Suivi de la manière d'ouvrir et de balancer les comptes, d'une nouvelle méthode pour tenir les livres en partie double avec un seul registre, d'une méthode générale pour calculer partiellement les intérêts à régler les bordereaux des comptes, d'une méthode simplifiée pour dresser les comptes courants et d'intérêts ; d'un tableau des monnaies des principaux états de l'Europe et de l'Amérique avec leurs titres et leur valeur.

Complété par une correspondance commerciale et terminé par un vocabulaire des termes les plus usités dans le commerce la banque et l'industrie.

Nouvelle édition augmentée, PRIX : 2 fr. 50.

On trouve à la Librairie

J. REBOUX

RUE NAIN, 1, ROUBAIX

PLUMES S^T PIERRE

Les meilleures de toutes les plumes

PLUMES ROSSINI

Adoptées par tous les écrivains célèbres.

PLUMES HUMBOLT

Seul dépôt pour Roubaix et Tourcoing, chez J. REBOUX, rue Nain, 1 Roubaix.

VENTE & LOCATION

DE PIANOS

CÉSAR DÉLESPAUL

PROFESSEUR DE MUSIQUE

RUE DU CUIROIR, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. — Grande facilité de paiement.

Les pianos sont vendus avec garantie sur facture. 7335s.

Huitres d'Ostende

DÉPÔT

Chez M. Vanoye — rue du Bois

Les huitres d'Ostende première qualité seront vendues à dater de ce jour

9 fr. le cent. 5f. 7461

DES BOISSONS GAZEUSES

GUIDE PRATIQUE.

Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des eaux de Seitz et de toutes les boissons gazeuses en général, et les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent l'acide carbonique comme améliorateur de la bière, doivent se préoccuper et lire avec attention le GUIDE publié par MM. Heamann-Lachapelle et Glover, 144, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris. Ces ingénieurs, constamment en rapport d'études et d'expériences pratiques avec les fabricants, pour lesquels ils construisent des appareils spéciaux, ont pu réunir une foule de notes utiles, écouter toutes les observations faites par les producteurs, et, en fin de compte, composer un véritable Manuel d'instruction pratique. Ce volume, illustré de 80 planches explicatives, sera désormais le compagnon indispensable de tout fabricant. — Adresser 5 fr., rue du Faubourg-Poissonnière, 144, à Paris. 1420.